

Lyon, le 15 novembre 2018

**SIGNATURE DE LA DÉCLARATION ET DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION
CULTURELLE MÉTROPOLITAINE 2017-2020**

A l'occasion de la clôture de deux jours de rencontres et d'échanges organisés par la Métropole de Lyon et le Commissariat général à l'égalité des territoires dans le cadre de « 40 ans de politique de la ville – la culture se redessine dans les quartiers » **l'État, la Métropole de Lyon et les communes du territoire concernées par la politique de la ville ont signé officiellement, ce mercredi 14 novembre à l'Auditorium, la Déclaration de coopération culturelle. Les équipements et événements culturels métropolitains se sont également engagés, via la signature de la Convention métropolitaine de coopération métropolitaine, à mener des actions dans les villes concernées.**

Déclaration de coopération culturelle métropolitaine 2017-2020

Cette Déclaration a été signée par l'Etat, la Métropole de Lyon et les communes de Bron, Décines-Charpieu, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Givors, Grigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, le Grand Parc de Miribel

Jonage et toute autre commune volontaire concernée par la politique de la ville.

Cette Déclaration de coopération culturelle métropolitaine a pour objectifs :

- ✓ de valoriser la coopération en direction des personnes éloignées des offres culturelles et artistiques, en associant les structures et mouvements d'éducation populaire,
- ✓ de définir des indicateurs d'évaluation sur ce que la démarche produit en commun et poursuivre l'appui aux Communes qui le demandent,
- ✓ d'articuler le travail des conventions locales avec les projets culturels de territoire et avec les autres démarches de coopération culturelle,
- ✓ de renforcer de façon concertée la formalisation des attentes des partenaires publics dans les conventions avec les équipements et événements culturels,
- ✓ d'articuler la coopération culturelle avec les axes du volet culture du contrat de ville : valorisation des initiatives de ces quartiers comme concourant à l'attractivité, participation des habitants, diversité et inter culturalité, accès des habitants aux offres et coopération.

Service Presse Métropole de Lyon :
Nicolas PEREZ 04 26 99 39 51 / 06 67 95 13 59
Nicolas.perez@grandlyon.com
www.grandlyon.com/presse

La Convention métropolitaine de coopération culturelle 2017-2020



Les équipements et évènements culturels métropolitains que la Métropole gère, ou dont elle est le financeur principal, s'engagent pour leur part **via la Convention métropolitaine de coopération culturelle** à mener des actions avec les villes concernées.

Chacun d'entre eux - Archives départementales et métropolitaines, Biennales de la danse et d'art contemporain, Festival Lumière, Journées européennes du patrimoine, Musée gallo-romain, Musée des Confluences, Nuits de Fourvière - est invité à concevoir, en lien avec des projets culturels définis par les territoires, des actions spécifiques en direction des habitants des quartiers de la politique de la ville.

Service Presse Métropole de Lyon :
Nicolas PEREZ 04 26 99 39 51 / 06 67 95 13 59
Nicolas.perez@grandlyon.com
www.grandlyon.com/presse